



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

autoroutes et routes nationales

Question écrite n° 71166

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur le problème de la propreté des abords d'autoroutes et de routes nationales. En effet, ces abords faute souvent d'un entretien régulier suffisant, deviennent de plus en plus sales à travers la France, du fait d'un manque de civisme de nombreux automobilistes qui n'hésitent pas à jeter des déchets. Cette situation est très préjudiciable à l'image de notre pays, notamment en matière touristique. Il conviendrait donc de lancer une vaste opération nationale de nettoyage de ces abords sur de nombreux sites du pays. Cette opération pourrait d'ailleurs être coordonnée pour le début du printemps, entre le ministère de l'équipement et celui de l'écologie à travers nos départements. Il lui demande donc quelles réponses compte-il apporter à cette situation ?

Texte de la réponse

Sur le réseau routier national, des moyens très importants sont consacrés aux travaux de nettoyage. Les directions départementales de l'équipement (DDE) organisent des rondes d'inspection, procèdent aux enlèvements urgents de détritiques et programment des opérations de nettoyage des emprises et des ouvrages, avec balayage et ramassage manuel d'objets de toutes natures. Par ailleurs, bon nombre de DDE sont équipées de balayeuses mécaniques de gros gabarit qui permettent un nettoyage régulier et rapide des voies de circulation, notamment en milieu urbain où le phénomène est le plus sensible quant à la sécurité des usagers. Malgré cela, en raison du trafic élevé sur les routes nationales, des arrimages de marchandises défectueux, du comportement d'usagers manquant de civisme ou encore de pratiques d'affichage sauvage, il se révèle très difficile d'obtenir de bons résultats. Seule une surveillance du réseau et une intervention régulière telles que les pratiquent les DDE permet de juguler l'importance du phénomène. Cette organisation n'exclut pas que certains itinéraires fassent l'objet d'une moindre attention que la majorité du réseau routier national. Afin de remédier à cette situation, la direction générale des routes s'emploie avec les DDE à élever le niveau d'entretien des routes nationales. Les DDE ne manquent pas de porter plainte contre les contrevenants lorsqu'ils sont identifiés, mais les contraventions ou peines encourues ne semblent pas très dissuasives.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71166

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 2005, page 7338

Réponse publiée le : 6 décembre 2005, page 11370